

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 13 mars 2026

Contrôle sanitaire des eaux de baignade dans les Côtes-d'Armor Hausse de 10 % des zones de baignades classées excellente ou de bonne qualité en 2025

Comme chaque année, durant la période estivale, près de 130 zones de baignade recensées sur le littoral et les plans d'eaux intérieurs sont contrôlés par l'Agence régionale de santé dans les Côtes-d'Armor. 93,7 % des zones sont déclarées en excellente ou en bonne qualité.

Ce contrôle sanitaire des eaux de baignade permet de répondre à une préoccupation essentielle en matière de sécurité publique : éviter l'exposition des baigneurs, particulièrement nombreux sur la période estivale, à des risques sanitaires, tels que les gastro-entérites, les affections de la sphère ORL, les dermatites... Le suivi porte principalement sur la vérification de la qualité bactériologique de l'eau. Il est mis en œuvre conformément à la directive européenne 2006/7/CE lorsque la fréquentation est la plus importante, soit entre le 1^{er} juin et 15 septembre en Bretagne.

Ainsi, 1 400 contrôles ont été réalisés dans les zones de baignade recensées en 2025. Plus de 98 % des résultats observés étaient conformes aux exigences de qualité bactériologique.

Ces observations permettent d'établir les classements sanitaires annuels des sites de baignade, selon des règles communes à l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Ils reposent sur les résultats des quatre dernières années de contrôle et définissent quatre classes de qualité : « excellente », « bonne », « suffisante » ou « insuffisante ».

Parmi les 128 sites de baignades contrôlés et classés en 2025 dans les Côtes-d'Armor, 93,7 % des plages déclarées auprès de l'Union européenne ont été classées en excellente ou bonne qualité, contre 87,6 % en 2024 et 82,5 % en 2023.

Cette évolution favorable traduit les efforts menés localement pour résorber les principales causes de pollution identifiées. Si quelques sites de moindre qualité perdurent, des plans d'actions volontaristes sont engagés en lien avec les services de l'État.

Les classements 2025 sont consultables sur le site ministériel <https://www.baignades.sante.gouv.fr/>.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél : 02.21.27.30.39 / 06.70.43.10.63

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

   Prefet22